

Délégation Provinciale du Commerce et de l'Industrie de Safi

DECISION D'ANNULATION DE L'AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE N° : 10/DPCISAFI/2026

Le Délégué provincial du commerce et de l'industrie de Safi

vu le décret n° 2-22-431 du 15 chaâbane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics ;
Vu l' Avis d'achat sur bon de commande N°10/DPCISAFI/2026 concernant l'achat de matériels informatiques.

Vu le paragraphe 01 de l'article 48 du décret n° 2-22-431 du 15 chaâbane 1444 (8 mars 2023) relatif au marchés publics ;

Vu la nécessité d'apporter des modifications concernant les prestations inscrites dans le présent Avis d'achat sur bon de commande N°10/DPCISAFI/2026 concernant l'achat de matériels informatiques.

DECIDE:

Article 1 : Le présent Avis d'achat sur bon de commande est annulé.
Article 2 : Un nouveau Avis d'achat sur bon de commande sera établi et relancé.

Brahim MOUATASIM
Délégué du Ministère de l'Industrie et du Commerce à Safi